



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 09 Février 2012

Date de la convocation 1 ^{er} Février 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN-CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONIIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M. CAZORLA Alain M.BRUN Olivier à M.COSTE Bernard, M.BAISSE Robert à Mme MIRET Christiane, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.BARDEAU Francis à M.LIEB François, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.</p>

Objet : Accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement - Convention de prestation de service avec la Commune de Saint Félix de Lodez.

Monsieur COSTE informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de SAINT FELIX DE LODEZ a fait part de son souhait de pouvoir offrir aux enfants de ses administrés fréquentant les ALISH le supplément extra communautaire pour la période du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

Il précise que les parents des enfants prendront en charge le montant de la prestation déduction faite du supplément extracommunautaire.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120213-2012-02-09-04-DE
Date de télétransmission : 16/02/2012
Date de réception préfecture : 16/02/2012

Afin de permettre l'accueil de ces jeunes enfants, il est proposé au conseil communautaire un projet de convention à intervenir entre la communauté de Communes du Clermontais et la Commune de SAINT FELIX DE LODEZ.

Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment de fixer les obligations financières qui pèsent sur la Commune de SAINT FELIX DE LODEZ à savoir :

- Prise en charge du supplément extracommunautaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 par le versement à la Communauté de Communes du Clermontais d'une somme qui sera calculée en application de la politique tarifaire extra communautaire approuvée par le Conseil Communautaire, dont le montant s'élève à la somme de 4 euros par jour et 2 euros par ½ journée.
- Prise en charge de :
 - Plusieurs semaines de quinzaine aquatique ;
 - Plusieurs semaines loisirs pour les 6-11 ans et ce, pendant les vacances d'été ;
 - Plusieurs semaines loisirs pour les 12 ans et plus et ce, pendant les vacances d'été.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'expose de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de prestation de service à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de SAINT FELIX DE LODEZ, telle que présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.